

**En 2022, 435 000 enfants sont bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, contre 216 400 en 2012. Un tiers de ces enfants bénéficient d'un des six types de compléments à l'allocation de base.**

### Une hausse continue du nombre de bénéficiaires de l'AAEH

En 2022, 435 000 enfants bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AAEH), soit 2,7 % des enfants de moins de 20 ans. C'est deux fois plus qu'en 2012 (216 400 bénéficiaires, 1,3 % des enfants), soit une augmentation de 7 % en moyenne annuelle sur dix ans (*graphique 1*). Cette hausse des effectifs de bénéficiaires traduit en premier lieu une meilleure détection du handicap ainsi qu'un développement des réponses médico-sociales apportées à celui-ci. De plus, les conséquences de certaines pathologies sont désormais reconnues comme occasionnant des limitations d'activités, justifiant leur prise en compte au titre du handicap. La croissance du nombre de bénéficiaires s'est toutefois amoindrie en 2022 (+6 %, contre +10 % en 2021 et +8% en 2020). Ces 435 000 enfants représentent 400 200 familles prestataires.

### Un bénéficiaire sur trois bénéficie de compléments à l'allocation de base

Il existe six compléments à l'allocation de base, attribués selon un barème reflétant d'une part le coût que représente le handicap de l'enfant pour la famille et d'autre part la perte de revenus induite soit par la cessation ou la réduction d'activité professionnelle des parents, soit par le coût supplémentaire lié à l'embauche d'une tierce personne.

En 2022, 32 % des allocataires de l'AAEH bénéficient de compléments en 2022 : 26 % ont des compléments sans majoration de parent isolé (MPI) et

6 % des compléments avec MPI. La part de bénéficiaires bénéficiant de compléments diminue régulièrement, passant de 46 % des bénéficiaires en 2007 à 35 % en 2015 et 32 % en 2022, ce qui traduit le fait que l'élargissement du nombre de bénéficiaires au fil du temps conduit à toucher un public dont la sévérité du handicap est plutôt moindre.

### Des bénéficiaires plus âgés que dans la population générale

Les enfants de moins de 10 ans représentent un tiers des bénéficiaires de l'AAEH en 2022 (*graphique 2*). Cette part est largement inférieure à celle de cette tranche d'âge dans la population des moins de 20 ans en France (47 %), mais un peu supérieure à celle des jeunes de ces âges accompagnés par les structures médico-sociales pour jeunes handicapés (25 %)<sup>1</sup>. Les très jeunes en particulier (0 à 4 ans), représentent 5 % des bénéficiaires de l'AAEH mais 22 % des jeunes de moins de 20 ans en France. Ces jeunes enfants ne représentent que 3 % des moins de 20 ans accompagnés par les structures médico-sociales pour jeunes handicapés.

Les jeunes de plus de 15 ans représentent 28 % des bénéficiaires de l'AAEH, et à peu près la même proportion dans la population générale entre 0 et 20 ans. Ils représentent en revanche plus d'un tiers des jeunes de 0 à 20 ans accompagnés par des établissements ou services pour enfants et adolescents handicapés. ■

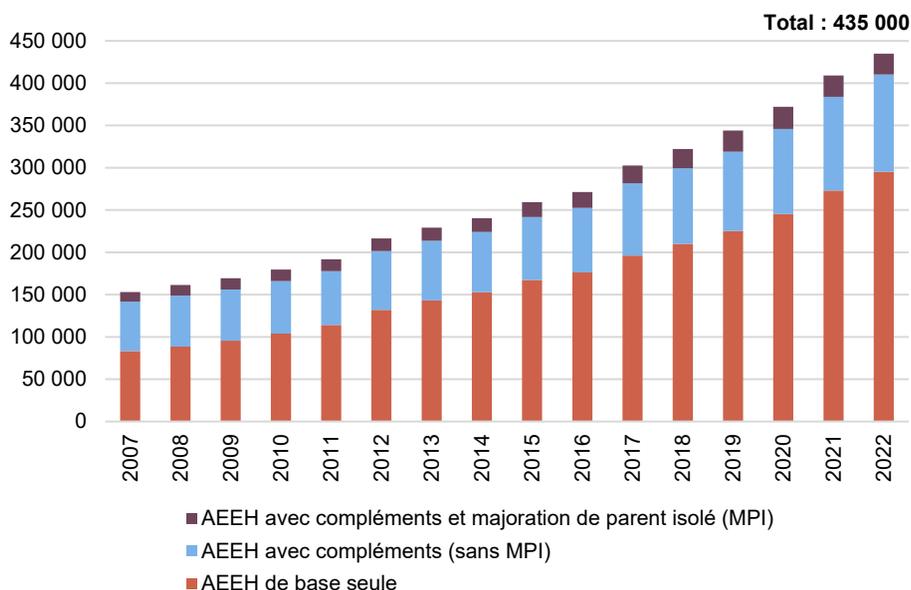
#### Pour en savoir plus

- > [Rapport d'évaluation des politiques de sécurité sociale – Annexe 1 Autonomie](#) (2024, mai). Fiche 1.6, pp. 38-40.
- > Handidonnées, ANCREAI. <https://handidonnees.fr/page/allocataires-handicapes/allocataires-aeeh-enfants>

<sup>1</sup> Contrairement aux fiches 1.4 à 1.8, qui concernant l'ensemble des jeunes handicapés accompagnés par

des structures qui leur sont dédiées, on se limite ici, à des fins de comparaisons, aux jeunes de 0 à 19 ans.

**Graphique 1** Évolution du nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH par type d'allocation perçue (effectifs)

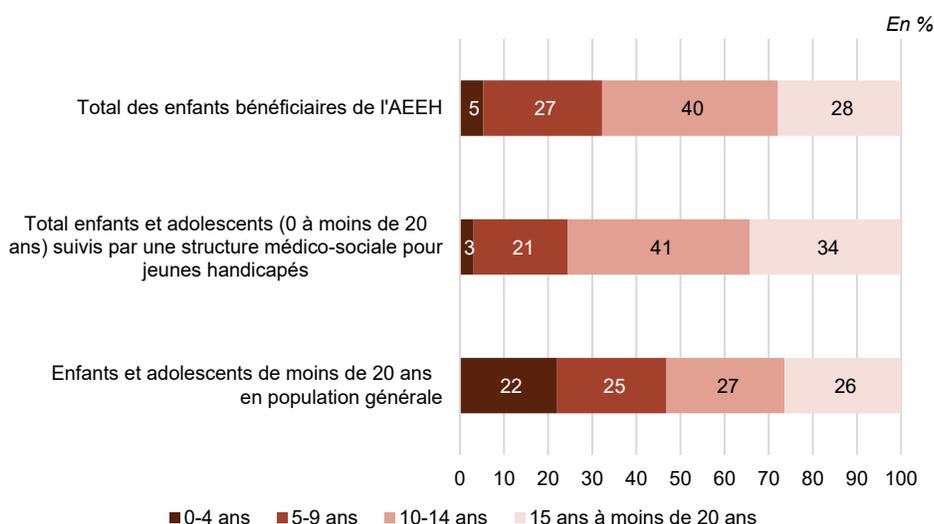


**Lecture** > En 2022, 435 000 enfants bénéficient de l'AEEH.

**Champ** > France.

**Sources** > Données CNAF (données au 31 décembre jusqu'en 2016, à la fin juin entre 2017 et 2022, chiffres arrondis), MSA (depuis 2015).

**Graphique 2** Répartition des bénéficiaires de l'AEEH par classe d'âge en 2022



**Lecture** > Au 31/12/2022, les enfants âgés de 0 à 4 ans représentent 5 % des bénéficiaires de l'AEEH.

**Champ** > Enfants et adolescents de moins de 20 ans bénéficiaires de l'AEEH au 31/12/2022 ; enfants et adolescents de moins de 20 ans en population générale au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ; jeunes de moins de 20 ans accompagnés dans une structure pour enfants et adolescents handicapés au 31/12/2022, France.

**Sources** > DREES, enquête ES-Handicap 2022 ; Insee, estimations de population (décembre 2023) ; données CNAF et MSA, calculs ANCREAI.